



Communiqué du 1^{er} décembre 2011

Entre le 30 septembre et le 30 novembre 2011, des opérations de gestion de la Compagnie de Financement Foncier ont conduit aux cessions suivantes sur ses encours européens :

- Expositions sur les souverains :
 - Chypre : -10,0 M€
 - Irlande : -180,0 M€
 - Slovénie : -20,0 M€
 - République Tchèque : -54,0 M€

- Expositions RMBS :
 - Grande-Bretagne: -200,0 M€
 - Pays-Bas: -370,8 M€

Disclaimer

Ce document contient des informations financières provisoires non auditées, qui n'ont pas été contrôlées par les commissaires aux comptes de Compagnie de Financement Foncier (la « Compagnie »). Ce document reproduit certaines informations financières trimestrielles que la Compagnie a l'obligation de publier. Il est fourni à simple titre informatif et ne doit pas être considéré comme une invitation à investir, une sollicitation commerciale ou un appel public à l'épargne et ne constitue pas une offre d'achat, de vente, de souscription ou de fourniture de services financiers. Il ne doit pas non plus être considéré comme une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente d'obligations foncières.

En particulier, ce document et les informations qu'il contient ne constitue pas une offre de vente de titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique. Aucun titre financier de la Compagnie n'a été ou ne sera enregistré en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Conformément à une ordonnance de la Securities and Exchange Commission de 1940, telle que modifiée, la Compagnie a été exemptée du respect des dispositions de l'Investment Company Act de 1940 (tel que modifié) sous réserve du respect de certaines conditions. La Compagnie n'a pas l'intention de procéder à l'enregistrement d'une offre aux Etats-Unis d'Amérique ou de mener une quelconque offre au public de titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique. Ce document et son contenu ne doivent pas être consultés, aux Etats-Unis d'Amérique, par des personnes autres que des « investisseurs institutionnels qualifiés » (« QIB ») tels que définis par la Règle 144A prise en vertu du Securities Act (« Règle 144A »). Les obligations foncières de la Compagnie ne seront pas offertes ou vendues aux Etats Unis d'Amérique, sauf aux QIB, conformément à la Règle 144A, ou en vertu de toute autre exemption ou transaction qui ne serait pas soumise aux formalités d'enregistrement prévues par le Securities Act.

Toute décision d'acheter des obligations foncières émises par la Compagnie doit être faite uniquement sur la base des termes et conditions définitives desdites obligations foncières et des informations contenues dans la notice d'offre émise dans le cadre de l'offre d'obligations foncières considérée et aucune certitude ne doit être accordée à une déclaration autre qui ne serait pas contenue dans ladite notice d'offre publiée par la Compagnie dans le cadre de cette offre. Toute notice d'offre émise dans le cadre d'une offre d'obligations foncières pourrait contenir des informations différentes de celles contenues dans ce document. Les investisseurs potentiels devront effectuer leurs propres diligences et leur propre évaluation de la condition financière et commerciale de la Compagnie et de la nature des obligations foncières et devront consulter leurs propres conseils juridiques, financiers ou autres avant de prendre une décision d'investissement relative aux obligations foncières de la Compagnie.

Ces informations vous sont fournies en l'état, et ont un but exclusivement informatif. Elles ont néanmoins été fournies par des sources considérées comme fiables. Cependant, dans le cas où l'information a été fournie par des sources tierces, la Compagnie n'a pas vérifié l'exactitude ou l'exhaustivité de celles-ci.

La Compagnie a l'intention d'assurer l'exactitude et le caractère actualisé des informations et se réserve le droit d'apporter toute correction à son contenu, à tout moment et sans préavis. Elle n'est cependant pas en mesure de garantir l'exhaustivité des informations. De plus, elle n'accepte aucune responsabilité en cas d'erreur, d'inexactitude ou d'omission relative à de telles informations.